

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Siège social : 41 rue de Fécamp – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017



FIDUS

26, rue Cambacérès
75008 Paris
T : +33 (0)147 63 67 00

www.rsmfrance.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Siège social : 41 rue de Fécamp – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

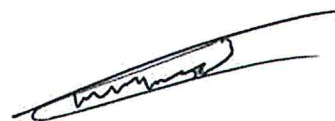
Fait à Paris, le 27 février 2018

Fidus

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean-Michel THIERRY
Associé



Mohamed BENNANI
Associé

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Siège social : 41 rue de Fécamp – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

FIDUS

26, rue Cambacérès
75008 Paris
T : +33 (0)1 47 63 67 00

www.rsmfrance.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Siège social : 41 rue de Fécamp – 75012 PARIS
Association (loi 1901)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

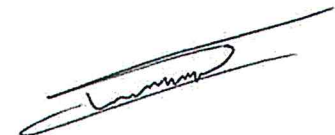
Fait à Paris, le 27 février 2018

Fidus

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean-Michel THIERRY
Associé



Mohamed BENNANI
Associé

BILAN - ACTIF

FFBS - FFBS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

01/01/2016 au
31/12/2016

Brut Amort. & Dépréc. Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations Incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes

Immobilisations Corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations grevées de droits

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations Financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immob. de l'activité portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL (I)

32 072,95	20 189,58	11 883,37	15 155,37
6 985,91	6 319,44	666,47	1 114,88
52 884,36	37 419,72	15 464,64	19 807,66
5 594,15		5 594,15	5 489,98
97 537,37	63 928,74	33 608,63	41 567,89

Comptes de liaison

TOTAL (II)

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres appros

En-cours de production (biens/services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (3)

Créances redevabl. et cptes rattach.

Autres

Valeurs mobilières de placement

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL (III)

42 079,39		42 079,39	19 464,64
22 594,00		22 594,00	1 255,30
23 893,82		23 893,82	29 299,62
63 415,59		63 415,59	44 433,28
34 027,78		34 027,78	14 081,72
186 010,58		186 010,58	108 534,56

Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecarts de conversion actif (VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

283 547,95	63 928,74	219 619,21	150 102,45
-------------------	------------------	-------------------	-------------------

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

FFBS - FFBS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF

Du 01/01/2017
au 31/12/2017

Du 01/01/2016
au 31/12/2016

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise		10 823,80
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-46 879,62	-82 275,53

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

21 604,93 35 395,91

Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise	
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
Provisions réglementées	
Droits des propriétaires (Commodat)	

TOTAL (I) -25 274,69 -36 055,82

Comptes de liaison

TOTAL (II)

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL (III)

Fonds dédiés

Sur subventions de fonctionnement
Sur autres ressources

TOTAL (IV)

DETTES (1)

Dettes financières

Emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
Emprunts et dettes financières divers (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 266,83	51 749,14
Dettes fiscales et sociales	30 132,39	24 841,78
Redevables créditeurs	517,45	1 791,00

Dettes diverses

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 000,23	14 366,95

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance	59 977,00	93 409,40
-----------------------------	-----------	-----------

TOTAL (V) 244 893,90 186 158,27

Ecarts de conversion passif

(VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) 219 619,21 150 102,45

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

244 893,90

186 158,27

COMPTE DE RÉSULTAT

FFBS - FFBS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	25 568,17	30 638,37
Production vendue (biens et services)	301 772,06	316 755,33
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	429 576,65	455 370,24
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	53 134,26	47 556,23
Cotisations	551 865,40	535 134,65
Autres produits (hors cotisations)	14 143,92	28 625,17
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 376 060,46	1 414 079,99
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures	-22 614,75	-31 704,51
Achats d'autres d'approvisionnements	52 595,80	50 859,67
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	1 064 692,35	1 091 129,56
Impôts, taxes et versements assimilés	10 133,70	5 277,64
Salaires et traitements	123 392,06	98 891,57
Charges sociales	48 617,82	38 683,17
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 607,43	8 209,11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association	68 091,10	115 851,00
Autres charges	81,73	100,22
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 354 597,24	1 377 297,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	21 463,22	36 782,56
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	473,59	385,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	1,16	29,88
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	474,75	415,75
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 857,48	4 932,24
Différences négatives de change	121,07	42,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 978,55	4 974,24
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-4 503,80	-4 558,49

COMPTE DE RÉSULTAT

FFBS - FFBS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15 247,65	4 329,63
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 247,65	4 329,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	10 602,14	304,45
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		853,34
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	10 602,14	1 157,79
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	4 645,51	3 171,84
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	21 604,93	35 395,91
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	1 391 782,86	1 418 825,37
TOTAL DES CHARGES	1 370 177,93	1 383 429,46
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	21 604,93	35 395,91
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	21 604,93	35 395,91
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	12 307,05	4 148,99
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	8 622,14	304,45
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	4 645,51	3 171,84

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total s'élève à 219 619,21 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 21 604,93 euros. Ces documents constituent ensemble les comptes annuels de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été arrêtés par le Comité Directeur de la F.F.B.S.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont présentés en euros :

I. Règles et méthodes comptables

II. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

- . Immobilisations et amortissements
- . Provisions inscrites au bilan
- . Etat des échéances des créances et des dettes
- . Produits à recevoir
- . Charges à payer
- . Charges constatées d'avance
- . Produits constatés d'avance
- . Produits et charges exceptionnels
- . Transferts de charges
- . Charges de personnel
- . Subvention de Convention d'objectif 2017
- . Comptabilisation des pensions
- . Comptabilisation des licences et cotisations.

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principales méthodes utilisées :

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec les règlements CRC 99-01 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont, par ailleurs, été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

1.1.1. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est déterminable sont normalement amorties sur la durée attendue d'utilisation.

Par mesure de simplification, les immobilisations non décomposables à l'origine sont amorties sur leur durée d'usage.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	5 ans
- Agencements	10 ans
- Matériel industriel	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable au sein de la Fédération au regard des seuils de signification.

1.1.2. Stocks :

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

1.1.3. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

II.1 Immobilisations et amortissements :

VALEURS BRUTES	Au 01/01/2017	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/2017
		Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	Virement de poste à poste	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles							
Concessions, brevets	275						275
Logiciels acquis	31 798						31 798
	32 073	0	0	0	0	0	32 073
Immobilisations corporelles							
Matériel industriel	6 986						6 986
Installations générales, agencements	12 123						12 123
Matériel de transport	17 500						17 500
Matériel de bureau informatique	11 693	1 544				400	12 837
Mobilier	10 425						10 425
	58 726	1 544	0	0	0	400	59 870
Immobilisations financières							
Dépôts et cautionnements	5 490	104					5 594
	5 490	104	0	0	0	0	5 594
TOTAL	96 289	1 648	0	0	0	400	97 537

AMORTISSEMENTS	Au 01/01/2017	Augmentation		Diminution			Au 31/12/2017
		Dotations	Virement de poste à poste	Eléments cédés	Virement de poste à poste	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles							
Concessions, brevets	275						275
Logiciels acquis	16 643	3 272					19 915
	16 918	3 272	0	0	0	0	20 190
Immobilisations corporelles							
Matériel industriel	5 871	448					6 319
Installations générales, agencements	11 509	532					12 041
Matériel de transport	3 442	1 750					5 192
Matériel de bureau et informatique	7 240	3 398				400	10 238
Mobilier	9 742	207					9 948
	37 804	6 335	0	0	0	400	43 739
TOTAL	54 721	9 607	0	0	0	400	63 929

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

II.2 Provisions inscrites au bilan :

PROVISIONS	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminution Reclassement	Au 31/12/2017
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0	0	0	0
<i>Total provisions pour risques et charges</i>	0	0	0	0
<i>Provisions pour dépréciation</i>	0	0	0	0
Créances				
Dépréciation des créances pensionnaires	0	0	0	0
	0	0	0	0
Autres créances				
Dépréciations débiteurs divers	0	0	0	0
	0	0	0	0
<i>Total des provisions pour dépréciations</i>	0	0	0	0
<i>Total provisions</i>	0	0	0	0
Détails :				
	<i>Exploitation</i>	0		
	<i>exceptionnel</i>		0	

II.3 Etat des échéances des créances et des dettes :

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

II.4 Produits à recevoir :

Ils se décomposent de la façon suivante :

<i>Autres créances</i>	
Subvention CNOSF 2015 Reliquat	1 500
Subvention CNOSF 2017	14 500
Inscription Camp MLB	150
	16 150

II.5 Charges à payer :

Elles se décomposent de la façon suivante :

<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	
Rétrocessions licences 12/2014 à 08/2015	27
Rétrocessions licences 12/2015 à 08/2016	475
Factures non parvenues	10 127
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
Provision pour congés payés	5 377
Provision charges sociales sur congés payés	2 399
	18 405

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

II.6 Charges constatées d'avance :

Elles concernent des charges d'exploitation et se décomposent de la façon suivante :

Location mobilière	285
Maintenances diverses	991
Cotisation CEB	1 050
Locations Immobilières	6 776
Assurances	8 494
Achats divers	16 431
	34 028

II.7 Produits constatés d'avance :

Ils concernent des produits d'exploitation et se décomposent de la façon suivante :

Licences décembre 2017	41 143
Cotisations décembre 2017	18 834
	59 977

II.8. Produits et charges exceptionnels :

Produits exceptionnels	
<i>Sur opérations de gestion</i>	
Rétrocessions	27
Annulation Chèques périmés, non encaissés	80
Rétrocessions licences non réclamées	190
Annulation Notes de Frais	1 213
Abandon indemnités 2017	2 914
Subvention acquisition site internet 2006	10 824
Colloque des entraineurs	
	15 248
Charges exceptionnelles	
<i>Sur opération de gestion</i>	
Remboursement engagement 2016	10
Pension externe Boulouris 2015	20
Régularisation charges 2016 locaux siège	94
Annulation facture 2016	304
Indemnité de formation 2013	455
Majoration et Pénalité	504
Solde subvention FIBT	1 600
Pension intene Toulouse	3 380
Solde subvention Euro 15U	4 235
	10 602

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Comptes annuels au 31 décembre 2017

II.9 Transferts de charges :

Refacturation Clubs Frais de scorage Challenge de France	2 486
Refacturation FFSU Universiades	2 584
Participation Equipes Etrangères Achille Challenge	3 352
Refacturation WBSC transport Côte d'Ivoire 12U	7 205
Refacturation MLB Stage	16 001
Refacturation MLB formation	21 507
	53 134

II.10 Charges de personnel :

	Effectif au 31/12/2017	Charges		Cout net
		Salaires bruts	Charges Patronales	
Administratif : C.Parra-Schiestel, L. Sayad, F.Collet, E. Fleys, B.Dufresne	4	112 129	47 488	159 617
TOTAL		112 129	47 488	159 617

II.11 Subvention Convention d'Objectifs 2017 :

Conformément à l'article 4 de la Convention d'objectifs 2017, la totalité de la subvention accordée par le Ministère des Sports a été encaissée au 31/12/2017, soit 391 887 euros.

II.12 Comptabilisation des pensions :

Les factures sont émises pour les périodes suivantes : du 01/01/2017 au 30/06/2017 et du 01/09/2017 au 31/12/2017.

II.13 Comptabilisation des licences et cotisations :

Les licences et cotisations encaissées après le 30 novembre 2017 sont relatives à l'exercice 2018 et comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 41 143 € pour les licences et 18 834 € pour les cotisations.